

De fontaines en lavoirs
De la Villedieu à Millaudon
Avril 2021

N°73

**Reflets de la vie municipale à
Ruhans**



Le mot du Maire

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril. Le budget 2021 de la commune a été présenté et voté à l'unanimité, les grandes lignes vous en sont présentées dans ce journal.

Le Conseil a été aussi l'occasion de faire un point d'étape sur le futur aménagement forestier des 20 prochaines années. Une première réunion a eu lieu, pour d'abord, tirer un bilan quantitatif et qualitatif du précédent plan qui s'est achevé début 2020. Un premier tour d'horizon a été fait avec les représentants de l'ONF sur les pistes de travail du futur plan. Ces pistes sont bien sur guidées par la volonté de la commune de maîtriser l'aménagement futur avec comme ligne directrice une gestion durable et responsable qui prenne en compte la problématique importante du réchauffement climatique et de ses conséquences sur le peuplement forestier. La personne de l'ONF en charge du futur aménagement va consacrer les prochaines semaines à se rendre sur le terrain pour analyser les différentes coupes. Une prochaine réunion est programmée courant juin pour restituer les observations faites, débattre des pistes de travail. L'ensemble du Conseil Municipal et les membres de la commission forêt seront naturellement associés à cette réunion qui comprendra des sorties sur le terrain en forêt.

Une présentation détaillée des propositions d'aménagement qui seront débattues lors de cette prochaine réunion vous sera faite dans un prochain journal. Mais vous pouvez d'ores et déjà retrouvé le compte rendu intégral de la commission forêt sur le site internet de la commune.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

1/ Budget Primitif 2021.....2

2/ Investissements programmés en 2021.....3

3/ Cartes Avantages Jeunes, forêt.....4

4/ Questions diverses.....4



1/ Budget 2021

Les principaux éléments chiffrés sont repris dans le tableau ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	54 133.00	Excédent antérieur	90 962.13
Charges personnel	13 400.00	Produits des services	18 860.87
Dépenses imprévues Fonct.	5 000.00	Impôts et taxes	18 700.00
Virement à la section D'investissement	49 460.00	Dotations et participations	27 424.00
Amortissements	3 247.00	Exceptionnelle	10 000.00
Autres charges gestion courante	27 454.00	Autres produits gestion	
Charges exceptionnelles	500.00		
TOTAL	153 194.00	TOTAL	165 947.00

	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT			
Solde d'investissement reporté		Solde d'exécution d'inv. Report.	24 803.79
Remboursement emprunts	4 060.00	Virement section Fonctionnement	49 460.00
Subvention d'équipement		Amortissements	3 247.00
Immobilisations corporelles	239 623 .00	Dotations	83 062.21
		Subventions	81 800.00
		Emprunts	1 310.00
TOTAL	243 683.00	TOTAL	243 683.00

*** Le conseil a procédé au vote des taux d'imposition.** Avec la réforme de la taxe d'habitation, il n'y a plus que les taxes sur le foncier bâti et non bâti qui sont fixées par la commune.

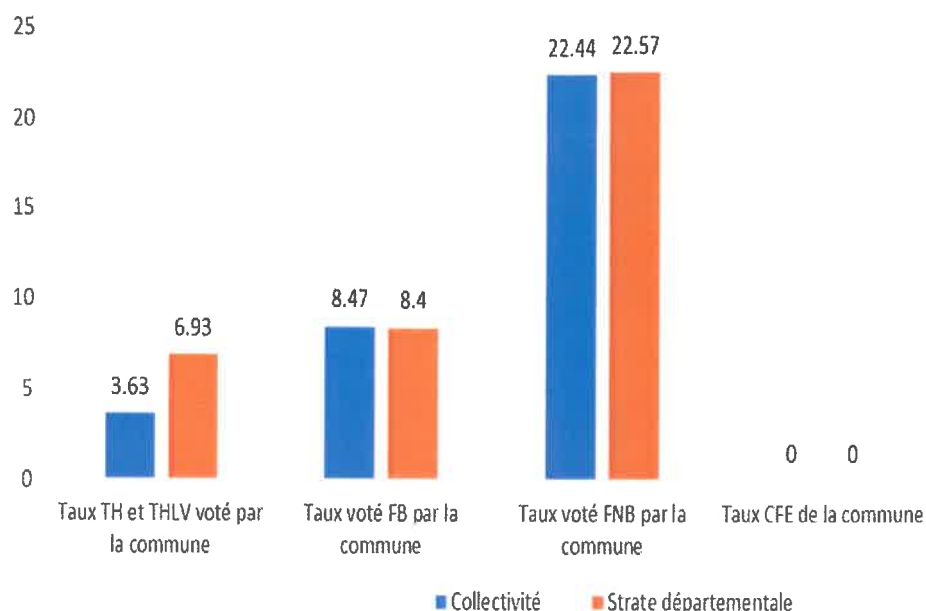
La disparition de la taxe d'habitation diminue encore l'autonomie et les marges de manœuvre des communes, même si le montant est compensé par l'Etat dans un premier temps, son niveau reste bloqué sans évolution possible des ressources pour la collectivité.

Le conseil a adopté une augmentation de 2% des taux d'imposition de ces taxes qui n'avaient pas été modifiés depuis 2016.

La taxe sur le foncier bâti part communale passe de 8.47% à 9.12% auxquels il faut rajouter la part départementale de 24.48%. Pour le foncier non bâti, le taux passe de 22.44% à 22.88%. Il faut rappeler qu'outre l'augmentation de recettes (environ 800 € pour la commune) cette augmentation a un autre objectif : maintenir la commune dans la tranche moyenne de l'effort d'imposition départemental. Ce critère est important puisque les communes sont classées en 3 tranches en fonction de leur effort fiscal et ces tranches déterminent le niveau de subventions qui sont ensuite attribuées (20—25 ou 30%).

La politique communale consiste à se maintenir dans la tranche médiane, le tableau page suivante vous situe la commune de Ruhans par rapport à la moyenne départementale des communes de moins de 250 habitants.

COMPARAISON DES TAUX EN 2020



* Investissements programmés en 2021, les principaux postes de dépense sont :

- **Maison forestière** : 70 557 € de crédits nouveaux ont été inscrits pour permettre l'achèvement des travaux programmés. Les travaux ont pris 15 jours de retard du fait que les salariés de deux entreprises intervenant sur le site ont contracté la COVID.

Par ailleurs, la livraison des fenêtres est pour l'instant bloquée. Le conseil a validé le devis d'électricité de l'entreprise AB Electricité pour un montant d'un peu moins de 3 000 €.

- **Voirie** : il est prévu un montant de 37 184 € de travaux consistant en :

- Travaux de sécurisation entrée Millaudon (environ 29 500 €),
- réfection d'une partie de la route Combe Oiseaux (environ 5 200 €),
- réfection chemin de la Fin (environ 2 500 €).

- Travaux forestiers

Le programme de travaux proposé par l'ONF s'élève à environ 8 500 €. Le conseil a validé les travaux classés en priorité 1 qui consistent en des dégagements des jeunes peuplements dans les parcelles 47R—51R et 12aF pour un montant de 5 740 € HT.

Les travaux de dégagement de la parcelle 40R, classés priorité 2 pour un montant de 1 920 € HT seront réalisés ou non en fonction de l'évolution de la végétation.

- Cimetière

Le mur du cimetière devant être partiellement repris en 2020, ces travaux n'ont pu être réalisés en raison de la situation sanitaire. Une somme de 8 800 € est inscrite au budget 2021.

1/ Investissements programmés en 2021 :

- * **Maison forestière**
- * **Voirie**
- * **Travaux forestiers**
- * **Cimetière**





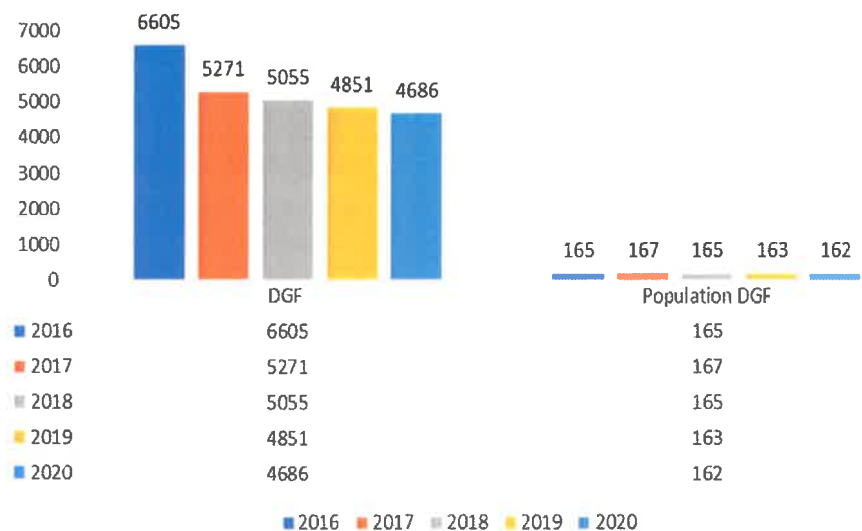
2/ "Cartes jeunes"

3/ Forêt

4/ Questions diverses

L'année 2021 sera donc marquée par un niveau d'investissement important, heureusement compensé partiellement par des subventions obtenues, mais qui ne pourra être maintenu au même niveau les prochaines années. En effet, les ressources de la commune ont plutôt tendance à baisser avec la crise du marché du bois et les dotations de l'Etat qui continuent à évoluer à la baisse comme le démontre le graphique ci-dessous fourni par les services de la DGFIP. Cette situation nous impose plus que jamais à être très vigilant sur les dépenses de fonctionnement pour conserver une marge d'autofinancement .

Evolution de la DGF et de la population DGF



2/ Cartes jeunes

Le conseil a validé la reconduction pour 2021 de l'opération « Cartes jeunes » qui consiste à offrir cette carte à tous les jeunes de la commune âgés entre 11 et 23 ans.

3/ Forêt

- * Le conseil valide la demande de réintégration dans le domaine forestier des parcelles B 44, ZB 11, ZB 12 qui seront ainsi suivies par l'ONF et intégrées au futur plan d'aménagement.
- * Achat de parcelles
Le conseil a validé le principe du rachat à un propriétaire privé de deux parcelles boisées cadastrées B 39 et A 22. Après accord définitif du propriétaire, cette acquisition sera officialisée devant notaire.

4/ Questions diverses

- * Le conseil valide l'amortissement sur un an d'un logiciel Magnus pour un montant de 983.11 €.
- * Un échange a été fait au sein du conseil suite à la réunion de la commission voirie sur les travaux à envisager dans l'avenir. Certains points seront réabordés au regard de compléments d'information nécessaires avant toute prise de décision.